

les églises paroissiales et, si l'ordinaire le juge expédient, dans les autres sanctuaires et chapelles. Une indulgence de sept ans et sept quarantaines, pendant chacun des jours de la neuvaine, est accordée à tous ceux qui prieront à ses intentions, et une indulgence plénière, l'un des jours de la neuvaine ou le jour de la Pentecôte ou dans l'octave, à ceux qui se confesseront, communieront et prieront aux mêmes intentions.

Le Souverain-Pontife exhorte tous les évêques à s'unir à lui dans cette sainte propagande pour le culte du Saint-Esprit.

## A LA JEUNESSE

**Puisque vous le pouvez, épargnez-vous ce triste souvenir**



L'ENFANT qui grandit, emporte avec lui du passé : ses joies, ses douleurs, ses méfaits. Le souvenir, en effet, produit une impression qui donne de nouveau l'existence à ce qui n'est plus en réalité.

Laissons de côté le souvenir des joies, le souvenir des douleurs.

Les méfaits de la jeunesse font écho dans toute la vie. Cet écho, c'est une plainte lugubre qui va jusqu'au fond de l'âme.

Parmi les fautes de l'enfance, il y en a dont le souvenir est plus amer : les fautes commises à l'égard des parents !

Ce point va fixer notre attention.

Où, jeunes gens, *le plus douloureux souvenir de votre vie à venir sera celui des chagrins causés à vos parents pendant votre jeunesse*, souvenir qui se fera plus sentir encore lorsque les auteurs de vos jours auront cessé de vivre.

C'est l'expérience des anciens qui le dit :

L'enfant devenu homme, ne peut s'empêcher parfois de se livrer à de rudes expiations pour venger sur l'âge mûr les fautes de l'adolescence.

Ecoutez ce récit que nous empruntons à l'*Almanach journal* de Palmé (juillet 1835) :

“ C'était au mois de novembre 1776. Tout ce que le comté de Warwick renfermait de plus notable était réuni chez Lady Fanny du Burg ; on atten-